

Employability:
The Employers' Perspective and its Implications

Official Bologna Seminar

6-7 November 2008

**L'EMPLOYABILITE : UN NOUVEL ENJEU POUR LES
UNIVERSITES**

Prof. Marie-Pierre MAIRESSE

L'EMPLOYABILITE : UN NOUVEL ENJEU POUR LES UNIVERSITES

La demande dans le domaine de l'enseignement supérieur, est aujourd'hui sans précédent que ce soit en terme de diversification, ou de sensibilisation accrue au rôle vital qu'il joue dans le développement socioculturel et économique . **On** demandera aux nouvelles générations de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances. L'enseignement supérieur comprend "tout type d'études, de formation ou de formation à la recherche assurées au niveau postsecondaire par un établissement universitaire ou d'autres établissements d'enseignement agréés comme établissements d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'Etat". L'enseignement supérieur est partout confronté à des défis et des difficultés considérables concernant son financement, l'égalité dans les conditions d'accès et le cours des études, la promotion du perfectionnement du personnel, la formation fondée sur les compétences, l'amélioration et la préservation de la qualité de l'enseignement, la recherche et les services, la pertinence des programmes, l'employabilité des diplômés.

En raison de l'importance et de la rapidité des changements auxquels nous assistons, la société est de plus en plus fondée sur le savoir, l'enseignement supérieur et la recherche sont désormais des composantes essentielles du développement culturel, socio-économique et écologiquement viable des individus, des communautés et des nations.

Il nous faut vivre dans un contexte caractérisé par l'incertitude, de changer et de susciter le changement, et de répondre aux besoins sociaux et de promouvoir la solidarité et l'équité ; tout en préservant la rigueur scientifique et l'originalité dans un esprit d'impartialité, car c'est là une condition indispensable pour maintenir la qualité des formations. Les étudiants sont au coeur de nos préoccupations dans une perspective s'étendant à la vie entière, de manière à leur permettre de s'intégrer pleinement dans la société mondiale du savoir qui sera celle du siècle à venir

La conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue le 9 octobre 2008 a rédigé une déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle qui réaffirme les missions de l'enseignement supérieur et notamment dans son article 1 la nécessité d'offrir un espace ouvert pour la formation supérieure et l'apprentissage tout au long de la vie, offrant aux apprenants une gamme optimale de choix et un dispositif souple de points d'accès et de sortie du système ainsi que des possibilités d'épanouissement individuel et de mobilité sociale, afin

d'éduquer des citoyens qui participent activement à la société, ouverts sur le monde, dans la perspective du renforcement des capacités endogènes, de la promotion des droits de l'homme, du développement durable, de la démocratie et de la paix dans la justice .

Afin de répondre aux nouveaux défis de la formation, nous devons concevoir une nouvelle approche de nos formations et mettre en place un dispositif intégré de retour à la formation.

- 1. Une nouvelle approche des formations**
- 2. Mettre en place un retour à la formation intégré au dispositif de formation**

1. Une nouvelle approche des formations

1.1 Relier le parcours de formation au projet professionnel

Sans entrer dans un conflit idéologique sur le savoir et la transmission des connaissances, il est indéniable aujourd'hui que nos étudiants sont préoccupés par leur devenir professionnel et poursuivent leur formation dans l'enseignement supérieur afin d'augmenter leur chance de s'insérer professionnellement et à un meilleur niveau social.

L'étudiant doit être au contact du monde socio-économique le plus rapidement possible et même dans les formations de sciences humaines et sociales. Pour cela il doit pouvoir construire son parcours de formation à partir de son projet professionnel et le solidifier par des périodes de stages en entreprises. C'est l'un des objectifs du plan réussite en licence lancée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en décembre 2007 qui permet à tout étudiant en licence de bénéficier d'un stage en entreprise.

La généralisation de la pratique des stages en milieu professionnel portée par le « plan pluriannuel pour la réussite en licence doit renforcer les aptitudes à aborder le monde de l'entreprise et des organisations.

1.2 Introduire une logique compétences

La mise en place du LMD permet d'offrir des parcours à la fois moins tubulaires et plus individualisés : ils laissent une part de choix à l'étudiant. Celui-ci doit pouvoir attester à la fois de

la cohérence et de l'originalité de son parcours ainsi que des compétences qui en résultent dans un document descriptif : l'annexe descriptive au diplôme dite " supplément au diplôme ".

La transposition des savoirs, savoirs faire et savoirs être dans la vie active se déclinent en compétences. Les établissements d'enseignement supérieur doivent traduire en compétences compréhensibles par le monde économique les acquis des périodes de formation.

L'annexe descriptive au diplôme dite " supplément au diplôme " est destinée à faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications dans le cadre de la mobilité internationale et de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

En France, le décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur prévoit en son article 2, 4ème alinéa la délivrance d' "une annexe descriptive aux diplômes dite " supplément au diplôme " afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises ".

Depuis la parution de ces textes, la Conférence des ministres chargés de l'enseignement supérieur, qui s'est tenue à Berlin les 18 et 19 septembre 2003, a élargi la portée du supplément au diplôme au-delà de la mobilité internationale, comme en témoigne le communiqué final : " (Les ministres) fixent l'objectif selon lequel à partir de 2005, chaque étudiant qui termine ses études devrait recevoir automatiquement et sans frais le Supplément au diplôme. Ils recommandent aux institutions et aux employeurs de faire pleinement usage du Supplément au diplôme, afin de profiter de la transparence accrue et de la flexibilité améliorée des systèmes de diplômes d'enseignement supérieur pour stimuler l'employabilité et faciliter la reconnaissance académique en vue de la poursuite des études. Le Supplément au diplôme devrait être délivré dans une langue répandue en Europe ".

En outre, dans un contexte d'évolution constante des connaissances et des compétences, le supplément au diplôme permet de faire connaître, de manière souple et rapide, les inflexions et les aménagements des parcours de formation, rendus nécessaires par l'évolution permanente des qualifications.

Enfin, l'obligation de délivrer à tous les étudiants un supplément au diplôme va dans le sens de cette assurance qualité que les ministres chargés de l'enseignement supérieur ont souhaité voir se développer lors de la conférence de Berlin des 18 et 19 septembre 2003.

- Le supplément au diplôme : un outil qui répond à une demande sociale

Ainsi, tout individu quel que soit son âge, peut se trouver en situation de commencer ou de reprendre des études supérieures, avec ou sans validation des acquis de l'expérience. Dans cette perspective, le supplément au diplôme constitue un dispositif qui favorise une transparence et une capitalisation des compétences universitaires acquises. Il permet donc d'accompagner la mobilité professionnelle.

1.3 Développer le dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités en France a ajouté aux missions traditionnelles du service public de l'enseignement supérieur celle de « l'orientation et de l'insertion professionnelle ». Le législateur en a précisé les contours en confiant à un « Bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants », à créer formellement dans chaque université, le soin de mettre en oeuvre cette nouvelle responsabilité . *Ce bureau est notamment chargé de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée et en lien avec les formations proposées par l'université et d'assister les étudiants dans leur recherche de stage et d'un premier emploi.*

Il conseille les étudiants sur leurs problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants présente un rapport annuel au conseil des études et de la vie universitaire sur le nombre et la qualité des stages effectués par les étudiants, ainsi que sur l'insertion professionnelle de ceux-ci dans leur premier emploi ».

En premier lieu, bien que **la garantie de l'insertion professionnelle soit un objectif hors de portée des universités**, celles-ci, dans une économie de la connaissance, développent des compétences de curiosité, d'adaptation et d'initiative favorables à l'emploi et à la création d'activité. En deuxième lieu, **les universités, via les BAIP, n'ont pas vocation à se substituer au service public de l'emploi et à assurer la fonction d'une agence de placement**. Elles n'en ont ni les compétences, ni les capacités humaines, financières et logistiques. En revanche, les universités se doivent de solliciter toutes les ressources de l'environnement qui permettront aux étudiants de réussir le passage vers leur premier emploi.

- La **préparation et le suivi de l'entrée sur le marché du travail** supposent la mobilisation et l'apprentissage de différents savoir-faire. En amont de l'insertion, cela recouvre notamment les méthodologies de consolidation du projet professionnel, d'élaboration de CV, d'entraînement aux

entretiens d'embauche, de connaissance du marché du travail, de diffusion des offres d'emploi. En aval de l'insertion, et pour un retour sur la validation et l'identification des formations, cette préoccupation exige la réalisation d'enquêtes d'insertion professionnelle pour les différentes filières, de diffusion et d'accès à ces informations. Ces deux registres et stades privilégient l'**employabilité** rapide des étudiants.

Les observatoires de la vie étudiante réalisent déjà de nombreuses enquêtes d'insertion professionnelle et ont dégagé, dans le cadre des activités d'échange de bonnes pratiques au sein de leur réseau, une méthodologie partagée qui assure une relative homogénéité des procédures et des contenus des enquêtes.

Dans un contexte économique caractérisé par le changement et l'apparition de nouveaux modèles de production fondés sur le savoir et ses applications et sur le traitement de l'information, les liens entre l'enseignement supérieur, le monde du travail et les autres composantes de la société devraient être renforcés et renouvelés.

Les liens avec le monde du travail peuvent être renforcés grâce à la participation de ses représentants à la direction des établissements, à l'utilisation accrue par les étudiants et les enseignants des possibilités nationales et internationales d'apprentissage/ d'enseignement associé à l'emploi, à l'échange de personnel entre le monde du travail et les établissements d'enseignement supérieur et à des programmes révisés mieux adaptés aux pratiques du travail.

En tant que source permanente de formation, de perfectionnement et de recyclage professionnel, les établissements d'enseignement supérieur auront à prendre en compte, de façon régulière, les évolutions des secteurs scientifiques, technologiques, économiques et du travail. Pour répondre aux besoins, les systèmes d'enseignement supérieur et le monde du travail devraient élaborer et évaluer conjointement des processus d'apprentissage qui intègrent la théorie et la formation en cours d'emploi, des programmes relais et des programmes d'évaluation et de prise en compte des apprentissages antérieurs.

Apprendre à entreprendre et développer l'esprit d'initiative devraient devenir des préoccupations majeures de l'enseignement supérieur afin de faciliter l'employabilité des diplômés qui seront de plus en plus appelés à être non plus seulement des demandeurs mais aussi et surtout des créateurs d'emplois.

La prise en compte, même incomplète, des attentes révèle la multiplicité des acteurs dont il s'agit de coordonner les actions afin de répondre à la diversité des attentes au regard de l'insertion professionnelle.

L'objectif est de prendre en compte l'ensemble des étudiants quelque soit leur situation : formation initiale, les étudiants salariés (avec la diversité de situations et de réalités que recouvre ce statut) qui, par nécessité, développent une « expérience professionnelle » à prendre en compte, les étudiants « décrocheurs » qui, du fait d'un abandon précoce, sont dépourvus de diplômes. Ils nécessitent un mode de suivi particulier en raison de leur « volatilité » et, le plus souvent, une orientation vers des structures d'appui externes à l'université.

2. Mettre en place un retour à la formation intégré au dispositif de formation

- favoriser le retour à la formation : développer la validation des acquis de l'expérience
- mettre en place des dispositifs de formation et des pédagogies adaptés aux différents publics une démarche qualité à généraliser.

L'un des deux enjeux principaux doit consister à "allier compétitivité des entreprises et promotion sociale des personnes". Grâce à la coordination de "l'ensemble des acteurs", la formation tout au long de la vie professionnelle doit à la fois:- "renforcer la compétitivité et la capacité de développement des entreprises, notamment des PME TPE, en misant sur 'l'entreprise formatrice';- constituer un élément déterminant de la dynamisation et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés, en contribuant à améliorer leur niveau de qualification et de compétences."

Le deuxième enjeu consiste à "favoriser l'effectivité de l'accès à la formation des salariés, des demandeurs d'emploi et [à] améliorer la qualité et l'efficacité des actions, eu égard aux besoins individuels et collectifs des personnes et des entreprises, dans une perspective de professionnalisation"

La mise en place de la validation des acquis de l'expérience est un élément clé du retour à la formation. Il permet de prendre en compte l'ensemble des savoirs de l'individu et de l'accompagner dans un processus de reconversion ou de promotion.

- "la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord National Interprofessionnel en France du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle et sa récente évaluation permettent de constater une augmentation significative du nombre de salariés bénéficiant d'une action de formation. Le taux d'accès des salariés à la formation a ainsi sensiblement augmenté depuis 2003, passant, « dans les entreprises de 10 salariés et plus, de 35,2% en 2003 à 40,8% en 2006 (alors qu'il était de 17% en 1974)".

Le projet TUNING est un outil commun créé pour les universitaires afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de construire l'Europe du savoir qui peut nous aider à avancer ensemble sur ce sujet essentiel de l'évaluation de la qualité de nos formations.

La qualité de l'enseignement supérieur est un élément majeur. C'est un concept multidimensionnel qui doit concerner toutes les fonctions et activités : enseignement et programmes, recherche, dotation en personnel, étudiants, bâtiments, installations et équipement, services à la communauté et au monde universitaire. Une auto-évaluation interne et un examen externe par des experts indépendants, spécialisés internationaux si possible, dans la transparence, sont essentiels pour améliorer la qualité. Des instances nationales indépendantes créées et des normes comparatives de qualité, reconnues sur le plan international, sont nécessaires. L'attention requise devrait être accordée à la spécificité des contextes institutionnel, national et régional afin de tenir compte de la diversité et d'éviter l'uniformité. Les établissements d'enseignement supérieur doivent bien entendu être intégrés au processus d'évaluation institutionnelle. Les nouvelles technologies de l'information offrent à cet égard un outil important en raison de leur impact sur l'acquisition des connaissances et des savoir-faire.

C'est une étape importante du processus qu'il ne faut pas rater.